Chères consœurs, chers confrères,

Par une circulaire en date du 8 décembre 2023, les opérations électorales visant le renouvellement par moitié des conseils régionaux et interrégionaux de l’ordre des masseurs-kinésithérapeutes seront lancées le 18 avril 2024 pour une promulgation des résultats le 18 juin 2024.

Cette élection concerne la 2ème fraction (mandats 2017-2024) des conseils interrégionaux.

Dès lors, et en application de l’article 95 du règlement électoral et des articles R.4125-1 et R.4125-1-1 du code de la santé publique, je vous informe des dates du scrutin avec une ouverture le lundi 3 juin 2024 à 00h01 à la clôture le mardi 18 juin 2024 à 15 heures.

Prochaines étapes élection des CROMK :  
  
- Jeudi 18 avril 2024 : annonce des élections sur votre site internet et envoi des convocations par mail aux électeurs par le prestataire de vote électronique   
- Vendredi 17 mai à 16h00 : fin du délai de dépôt de candidature, envoi des candidatures irrecevables au bureau du CNOMK  
- Jeudi 23 mai 2024 : envoi à chaque membre du binôme de l’enregistrement ou du refus d’enregistrement de la déclaration de candidature et saisine des candidatures dans la plateforme de vote par le gestionnaire de vote (dernier délai): ouverture du scrutin  
- Mardi 18 juin 2024 à 15h00 : clôture du scrutin - dépouillement  
  
Recevez, chères consœurs, chers confrères, mesdames, messieurs, mes salutations confraternelles.